

Je voudrais aborder un autre élément de ce projet, qui nous porte à conclure que notre idée est passablement bonne et juste et qu'elle résistera bien à l'épreuve du temps, et il s'agit du contrôle des ressources.

● (1740)

Quand j'ai rencontré pour la première fois le premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet, le jour même où il avait reçu le chef de l'opposition, l'automne dernier, nous avons reçu les questions traitées dans la résolution et avons discuté des paiements de péréquation, des droits linguistiques et d'une charte générale des droits. Le premier ministre s'était bien renseigné, grâce à la collaboration de son personnel. Il connaissait la position et les principes des néo-démocrates à cet égard. Peu après, mon parti souscrivait en général aux principes sous-jacents à la résolution.

Au cours de cette première réunion et par la suite, j'ai déclaré que le projet comportait une certaine lacune qu'il nous fallait combler à ce moment-ci de notre histoire. Et c'est la question des ressources. On ne l'a pas insérée dans la résolution dans le but d'essayer d'acheter l'agrément d'une province. La question du contrôle des ressources et de leur exploitation intéresse désormais la région de l'Atlantique; elle touche d'ailleurs, depuis toujours, le Québec, et préoccupe particulièrement l'Ouest. Nous en sommes tous fort conscients.

Mon parti et moi étions d'avis que si nous devons modifier sérieusement la constitution, nous devrions non seulement tenir compte des griefs historiquement justifiés que la province de Québec a formulés mais également de ceux qui sont peut-être sérieux dans l'ouest du Canada. La question qui a éclipsé toutes les autres à ce propos a été le contrôle des ressources.

J'ai dit au premier ministre, au nom de mes collègues, que si on se montrait raisonnable à l'étape du comité à propos de la formule d'amendement, de la charte et d'autres aspects des propositions, et que si son parti ajoutait trois éléments clés concernant les ressources, nous serions prêts à accepter cet ensemble de mesures parce qu'elles sont dans l'intérêt du Canada pour le moment. Contrairement à ce que les députés conservateurs ont dit, et s'il y a quelque chose qui m'a agacé au niveau des partis au cours de ce débat . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. Je dois l'interrompre, à moins que la Chambre ne consente à l'unanimité à lui laisser poursuivre son discours.

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: N'en faites pas un discours de parti.

M. Broadbent: Je vais prétendre qu'on n'a pas lancé cette objection parce que j'ai l'intention de prendre une minute pour défendre mon parti. j'ai été troublé de voir que le parti conservateur ne comprenait pas à quel point les concessions qui sont faites en matière de ressources sont importantes pour les Canadiens de l'Ouest. La Cour suprême avait rendu ses jugements. Je n'entrerai pas dans les détails de ses décisions. Elles avaient suscité l'inquiétude des gouvernements de l'Ouest, surtout de celui de l'Alberta qui voulait que les choses changent.

Je reconnais au gouvernement le mérite d'avoir accepté les modifications que nous réclamions avec insistance. On n'a pas suffisamment reconnu que le gouvernement avait fait preuve de souplesse. Le premier ministre sait très bien qu'au cours de l'été, quand il a été question d'apporter des modifications

La constitution

relatives au contrôle des ressources dévolu aux provinces, le gouvernement fédéral a dit qu'il serait obligé de s'accorder en contre partie des pouvoirs étendus sur l'économie. On nous a dit que l'un n'allait pas sans l'autre. Nous n'avons pas accepté cet ultimatum. Le gouvernement a alors fait preuve de la souplesse requise quand on veut se doter d'une constitution, en décidant de ne pas rétablir ou réinstaurer les pouvoirs élargis. Ce fut une très sage décision.

Ce que nous avons gagné à nous attaquer à un problème d'ordre provincial concernant particulièrement l'Ouest, c'est que les provinces ont fait préciser dans la constitution qu'elles étaient propriétaires de leurs richesses naturelles non renouvelables. Elles peuvent se livrer au commerce interprovincial en respectant la suprématie fédérale. Pour la première fois, elles peuvent prélever des impôts indirects sur ces richesses. Je tiens à dire aux députés conservateurs que cela représente des recettes possibles supérieures à 600 millions de dollars pour l'Alberta. Même pour cette province, ce n'est pas négligeable. Cela compte.

Nous avons voulu modifier ces dispositions relatives aux richesses naturelles parce que ceux qui ont grandi dans le centre du pays notamment et ont pu gagner leur vie grâce à une industrie protégée par les droits de douane et d'autres dispositions savent très bien que les Canadiens de l'Ouest sont mécontents à ce sujet. Nous savons très bien qu'ils voulaient utiliser leurs ressources pour se constituer pour l'avenir des richesses que la structure industrielle nous a fournies par le passé. Même si la modification que nous avons arraché au gouvernement à propos des ressources ne nous satisfait pas entièrement, nous devons déjà nous féliciter d'avoir obtenu gain de cause à l'égard de trois de nos quatre exigences. Ces trois concessions vont être très favorables à l'Ouest du pays.

Après avoir fait toutes ces remarques constructives au sujet de cette résolution, je tiens à formuler certaines réserves dont nous discuterons au cours de cette dernière étape du processus. Tout d'abord, nous nous opposons vivement à la position du gouvernement libéral et des conservateurs, qui veulent renoncer à la réforme même restreinte que prévoyaient les propositions initiales concernant le Sénat. A notre avis, le Sénat, et c'est un euphémisme, a fait son temps.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cela fait déjà un certain temps qu'il n'a plus de raison d'être. Je vois des airs gênés dans les rangs libéraux.

M. Lalonde: Nous en avons besoin pour Stanley.

M. Broadbent: Nous nous sommes opposés aux votes libéral et conservateur à ce sujet. Nous en reparlerons plus tard. De même, nous aimerions que les provinces côtières exercent le même contrôle sur leurs richesses au large des côtes que les autres provinces sur leurs ressources terrestres. Nous aimerions voir une participation provinciale limitée, en respectant la suprématie fédérale, au commerce international. Ce sont des demandes raisonnables. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé bon de les accepter.

Nous aimerions également voir les provinces de l'Ouest sur le même pied que les provinces de l'Atlantique dans la formule de révision. Si deux provinces suffisent dans le Canada atlantique pour satisfaire en partie à la condition du veto, deux devraient suffire dans l'ouest du Canada, sans l'obligation de réunir plus de 50 p. 100 de la population.